



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 08 JUILLET 2026 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT-NICOLAS DE VEROCE

Présents Elus : Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Didier JOSEPHE, Rodolphe GOY, Hortense DURANTON, Alain DELACHAT, Clément BERRUEX, Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Michèle MAUTUE, Daniel DENERI.

Présents Services municipaux : Jean-Michel BALLARD, Marc SIROP, Yann VIALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Michel BALLARD

Après avoir remercié l'ensemble des nombreuses personnes présentes et précisé que ce temps d'échanges permet de faire le point sur la vie locale, Monsieur le Maire évoque les dernières élections municipales et le grand succès de la liste qu'il a menée avec une équipe largement renouvelée.

Il invite les élus présents à prendre la parole à tour de rôle pour préciser leurs fonctions et leurs parcours auprès des administrés présents.

Monsieur le Maire précise que sur les 10 communes du canton seules 4 sur 10 ont gardé les mêmes maires et majorités.

Monsieur Peillex a été réélu à la présidence de la Communauté de Communes et ce malgré l'anomalie de la faible représentation de la commune de Saint-Gervais au sein des équilibres du canton (5 voix sur 41).

A ce sujet, Monsieur le Maire évoque une forme d'injustice et de déni démocratique au regard de la représentation des communes dans lesquelles il y a beaucoup de résidences secondaires, qui contribuent donc largement aux ressources de l'intercommunalité, sans peser pour autant sur le poids électoral de la Communauté de Communes puisque la représentation est faite proportionnellement à la population municipale.

Monsieur le Maire estime qu'il y a encore beaucoup à faire au titre de l'intercommunalité et au regard des compétences qui sont les siennes même si elles peuvent sembler limitées.

Avant de livrer des informations sur les projets actuels et futurs de la commune, Monsieur le Maire informe les administrés que le chantier des chapelles sera achevé bientôt (la tranche 3 comprenant la Chapelle des Thermes et le Temple protestant notamment) et qu'une action d'envergure est en cours pour le petit patrimoine vernaculaire (fours à pains, lavoirs,...) de Saint Gervais et qu'une action va être également lancée sur les oratoires.

Il s'agit ce soir de la 1^{ère} réunion publique de ce nouveau mandat avec des dates régulières programmées au sein de toutes les composantes de la commune. C'est bien l'illustration de la volonté du Maire et des élus d'aller au-devant de la population pour glaner les avis et recommandations ainsi que de rendre compte des projets de la commune. Il s'agit d'une longue tradition au sein de la commune, depuis 2001, et Monsieur le Maire entend bien la poursuivre.

Monsieur le Maire revient auprès des administrés présents sur les grands projets de la commune :

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

- Déconstruction/reconstruction du refuge du Gouter

C'est un succès et le sujet est très médiatisé.

S'agissant d'un site classé, le Ministère est compétent et a exigé qu'au regard de la construction du nouveau refuge il convenait de démonter l'ancien refuge.

Le principe est par conséquent de démonter et de donner une seconde vie au refuge qui sera remis en état et remonté au Parc Thermal (à côté du rocher d'escalade amont) et permettre des activités dédiées envers la jeunesse ainsi que des activités culturelles.

La reconstruction est programmée avant l'automne 2026.

- Projet d'aménagement du Bettex

L'idée est de recomposer un petit centre du Bettex sur les parkings existants et de reconstruire un parking plus haut.

Cela permettra de conforter l'objectif de qualité de vie au sein l'ensemble des villages et composantes de la commune.

Ce sera un élément d'attractivité supplémentaire pour la commune de Saint-Gervais.

- Restauration de la gare du Fayet

Le sujet est celui de l'aménagement global du quartier gare en lien avec la SNCF pour faire évoluer la gare du Fayet et améliorer son aménagement et son accessibilité tout en valorisant l'architecture remarquable existante.

- Action menée sur les logements pour les saisonniers

Pour Monsieur le Maire, Il est indispensable que la commune investisse sur des équipements pour favoriser le logement des saisonniers avec l'idée de faire venir les travailleurs sur la commune et les fidéliser.

Mais l'objectif est de rester une ville raisonnable qui ne souhaite pas suivre le même chemin que Megève qui connaît une vie locale transformée du fait de la spéculation immobilière et foncière.

La stratégie immobilière de Saint-Gervais c'est de faire habiter nos maisons, nos bâtiments, sans lancer de grandes opérations mais en multipliant les « petits » projets.

A titre d'illustration, la commune vient de racheter le centre de vacances « La Marelle » pour en faire des logements, et l'on peut également citer le bâtiment de la Perception, la maison du cimetière, les Maisons Rosset (court séjour et saisonniers).

- Parcours de Santé sur Saint-Nicolas de Véroce

Monsieur le Maire annonce qu'il est prévu de le reprendre car il a vécu et nécessite un rafraîchissement.

- Terrains de jeux sur Saint Nicolas

Nous sommes contraints par la géographie et la topographie des lieux.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

L'idée serait de faire un terrain multisport (20 m x 12m) en lieu et place du terrain de foot actuel. Monsieur le Maire demande aux administrés ce qu'ils en pensent et le retour est très positif. Cela pourrait être fait à l'automne 2026 sous réserve de l'adoption d'un budget modificatif.

- Plateau de la Croix : les jeux sont sur le point d'arriver pour leur installation

L'installation se fait sur la propriété de Monsieur Jacquemoud.

- Actualité urbanisme

Les tribunaux se sont prononcés par le passé sur le fait que l'on ne peut pas changer la destination des bâtiments (ex : changement de destination d'une Grange) dans certaines zones en fonction de leur classification.

Un texte de 2025 vient préciser les choses dans ce domaine : quand nous sommes dans une zone agricole le changement de destination est possible mais il faut l'avis conforme d'une commission agricole (chambre agriculture, DDT, Département, communes,...).

Cela permet d'envisager des suites différentes à l'avenir pour les projets concernés.

Monsieur le Maire invite ensuite la population à lui poser les questions pour y apporter les réponses

THEME	QUESTION	REPONSE	SERVICE EN CHARGE DES SUITES A DONNER
Remontées mécaniques	Qu'est-il prévu pour le Télésiège de la Croix ?	Aucun constructeur ne peut faire une remontée à coût raisonnable dans l'environnement de cette remontée mécanique. La STBMA va regarder comment améliorer l'existant mais le renouveler complètement serait un investissement déraisonnable.	
Remontées mécaniques	Quel est l'avenir des remontées mécaniques et du domaine skiable ?	Dès 2018 il était prévu dans la DSP une clause de revoyure pour savoir ce qu'il faut faire évoluer au regard de l'évolution des besoins.	

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

		L'objectif est de voir comment les installations peuvent également être utilisées l'été.	
Mobilités	Parcours de santé : le réserver aux piétons et non pas aux 2 roues motorisées	Pour le VTT a été réalisée la saint-nicolataine (parcours vélo adapté). C'est dans la continuité des aménagements vélo de la commune. Il faut régler les conflits d'usage en trouvant des circuits adaptés et dédiés pour permettre à tous de vivre harmonieusement sur nos sentiers et chemins de montagne.	
Mobilités	Problème du non respect des règles de circulation sur les petites routes de Montagne (non respect des refuges de croisement). Route de Tague. Peut on renforcer l'information des usagers ?	Monsieur le Maire évoque que la commune va réfléchir à l'opportunité de la pose d'un panneau pour sensibiliser les usagers.	SERVICES TECHNIQUES
Mobilités	Il faudrait que les haies soient bien taillées	Monsieur le Maire évoque que l'on fait régulièrement des rappels aux propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire.	SERVICES TECHNIQUES
Mobilités	Bilan de la limitation de l'accès à la route de la Croix	Monsieur le Maire estime que cela fonctionne bien globalement tout comme le public présent.	
Vie locale	Il est dommage qu'il n'y ait pas d'établissement sur le Plateau de la Croix	Monsieur le Maire précise que « Le Schuss » appartient à la STBMA qui a prévu de faire des travaux pour répondre aux besoins. Un autre projet avait vu le jour mais des recours ont été déposés et le projet n'a pu voir le jour.	

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Vie locale	Question de la fibre optique à Saint Gervais	La responsabilité en revient à Orange et au Syane. Il existe d'autres systèmes que la fibre optique pour accéder à internet haut débit. Il ne faut pas s'illusionner sur le fait que la fibre soit installée partout sur la commune et donc il ne faut pas hésiter se retourner vers d'autres solutions. La commune impose que les réseaux soient souterrains et c'est SYANE qui pose problème car il refuse le principe de l'enfouissement.	DIRECTION GENERALE ET SERVICES TECHNIQUES
Mobilités	Remettre en place la route du Carteyon	C'est prévu dans le permis de construire et le sujet devrait donc avancer.	
Remontées mécaniques	Pourquoi la gratuité des remontées mécaniques n'est qu'à partir de 80 ans ?	Normalement la gratuité n'est pas permise et cet âge est traditionnellement celui qui a toujours été retenu à Saint-Gervais.	
Environnement	Est-ce qu'il y a un risque de feu de forêt sur la commune et l'eau est-elle en quantité suffisante ?	On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de risques avec les épisodes de sécheresse. La préoccupation principale est l'entretien des forêts pour éviter le risque qui pourrait être celui de la propagation du feu. Pour l'alimentation en eau c'est le SDIS qui est compétent et qui devrait compenser si la ressource en eau est insuffisante.	
Mobilités	Immeuble des « Aiguilles Noires ». Stationnement interdit à proximité de la copropriété	Il n'est pas possible de privatiser le domaine public, la commune est très vigilante sur ce point.	

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

		Il faut voir avec le propriétaire de la servitude pour répartir les sommes de l'entretien de la route ou de son déneigement.	
Urbanisme	Où en est la procédure en cours avec Monsieur Hedrich et l'association « Respectons la Terre » ?	Ils ont perdu au TA, en CAA et devant le Conseil d'Etat.	
Vie Municipale	Que s'est-il passé avec les élus de l'opposition qui ont voulu imposer de filmer le Conseil Municipal ?	Monsieur le Maire est totalement opposé aux enregistrements car des extraits seront inévitablement utilisés et sortis de leur contexte. Monsieur le Maire a refusé le fait que ce soit filmé car le règlement intérieur ne le permet pas, que tous les élus, y compris ceux de la minorité ont validé le règlement intérieur du Conseil Municipal l'interdisant, et que face à l'insistance de certains élus de la minorité, Monsieur le Maire a dû faire appel aux gendarmes pour que la séance puisse se tenir valablement. Un recours en référé a été formulé et le juge a donné raison à la commune.	

Après un dernier tour de table, la rencontre s'achève à 19 h 20 par le partage du verre de l'amitié.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,
Jean-Marc PEILLEX